



## Annulation renouvellement cdd

Par **matlecaribou**, le **25/11/2011** à **23:18**

Bonjour,

J'ai effectué un CDD de plusieurs mois et signé le renouvellement de cdd il y a quelques jours. L'ambiance de travail est devenue exécration et insupportable.

Quelles sont les possibilités pour mettre un terme ou annuler le renouvellement sans devoir d'indemnité à l'employeur ni perdre le bénéfice de mon assurance chômage?

Par **pat76**, le **26/11/2011** à **12:34**

Bonjour

C'est un CDD vous ne pouvez pas le rompre sauf accord des deux parties en cas de faute grave ou de force majeure.

Si vous rompez votre CDD sans que l'employeur soit d'accord, il sera en droit de vous assigner de vant le Conseil des prud'hommes et de vous réclamer des dommages et intérêts d'un montant égal aux salaires due vous auriez perçus du jour de la rupture jusqu'au terme du CDD.

Quel est le motif de votre CDD?

Vous avez eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail?